



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 003-210302899-20240329-2024023-DE

S²LO

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2024023
Demande de subventions 2024**

Séance du 29 mars 2024

Le 29 mars 2024, dix-neuf quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents : M. DELIGEARD Arnaud, M. CHASSAGNE Jean-François, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. BONIN Gérard, Mme CHAUVET Anne-Marie, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme, Mme LEBRE Amélia.

Absents : M. DEVILLARD Claude.

Excusés : Mme DEGIRAL Laurence, Mme PELLETIER Emeline.

Pouvoirs : Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme CHAPPAZ Aurélie.

Secrétaire de séance : M. CHASSAGNE Jean-François.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 25 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 25 mars 2024

La mairie a reçu deux demandes de subventions pour l'année 2024 : du Comité des Fêtes de TRETEAU et de l'Association des donateurs de sang bénévole de Jaligny.

M. le Maire demande à définir les montants des différentes subventions attribuées aux demandeurs en rappelant qu'en 2023 il leur a été alloué 100 € (cent euros) chacun.

Les élus demandent si d'autres demandes de subventions sont à venir, ce qui est le cas. En attendant que ces dernières ne soient formulées et afin de pouvoir avancer dans l'élaboration du budget primitif 2024 de la commune, la délibération se fera pour le moment pour les demandes déjà reçues. Une nouvelle délibération se fera ultérieurement lors de la réception des autres demandes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les montants présents ci-dessus, et autorise le Maire à inscrire les sommes au budget primitif de la commune au titre de l'année 2024 et engager ces dépenses.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0



**MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

S²LOW

ID : 003-210302899-20240329-2024023-DE

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD

